

NOUS N'OBTIENDRONS QUE CE QUE NOUS IRONS CHERCHER !

Le 15 février, La Poste présentait aux organisations syndicales ces nouvelles propositions dans le cadre des négociations salariales (NAO). Pour les classes I et II la direction annonce 2,6% d'augmentation. Pour les classes III c'est un 1% d'augmentation générale et une enveloppe de 2% en moyenne sous forme d'augmentations individuelles (donc à la tête de l'agent...). Ces propositions sont loin du compte ! Le salaire des postier-es ne rattrapera pas l'inflation, la direction veut donc une nouvelle fois entériner une baisse du pouvoir d'achat.

Des choix stratégiques désastreux !

Côté financement des rémunérations des postier-es, l'année 2024 mérite une mise au point. En effet, la restitution des comptes du Groupe fin février va dévoiler les impacts de mauvaises orientations, et de l'incapacité de gérer les opérations internationales sur des filiales pourtant majoritairement contrôlées.

Deux exemples pour la «croissance» internationale :

- L'affaire BRT et ses relations mafieuses avec un redressement fiscal de plus de 170 millions d'€ imposé par l'État italien,
- Les déboires des investissements en Russie, très prévisibles d'ailleurs avec une perte de 150 millions d'€.

Ces deux «performances» représentent plus de 2000€ par postier-e !

Côté «domestique», on pourra aussi évoquer la faillite de Ma French Bank pour 110 Millions d'€ ou encore la déroute de La Poste Mobile après 244 millions de pertes depuis sa création. On pourra aussi citer le fiasco de STUART. Ça fait beaucoup pour des opérations qui, rappelons-le, ont été engagées contre l'avis systématique de notre fédération au Conseil d'Administration.

Évidemment ces pertes vont avoir un impact sur l'intéressement à La Poste SA.

Nous posons aussi la question du dividende qui va être versé à la Caisse des Dépôts et à l'État (770 millions d'€ versés pour 2022), leurs représentants ont validé la stratégie déficiente du

groupe, et portent une large responsabilité dans ces échecs en série. Nous exigeons donc la réorientation du dividende vers les rémunérations des postier-es qui n'ont aucune responsabilité dans ces pertes.

Aussi, nous récusons le refus d'appliquer la mesure de prise en charge à 75% du forfait transport applicable aux «employeurs publics» au prétexte que La Poste ne figurerait pas dans cette catégorie. Nous avons contesté cette décision devant le Conseil d'État.

De l'argent il y en a !

Après des années d'austérité, contre les consignes du gouvernement sur le partage de la valeur créée, après une consolidation du groupe avec la CNP et sa rentabilité, après plus d'1 milliard d'argent public annuel au titre des compensations des missions de service public, les postier-es sont légitimes à recevoir un partage des richesses autrement conséquent que les propositions de la direction.

On veut un vrai partage des richesses !

La direction met en avant les « efforts » faits sur les grilles de salaires des classes I et II. Mais l'effet d'écrasement de ces grilles fait que l'écart salarial entre les nouveaux entrants et des postier-es avec 20 ans d'ancienneté perdure. Quel message est envoyé à ces collègues qui voient année après année leurs conditions de travail se dégrader et leurs revenus se réduire à peau de chagrin...



Que dire pour les Classes 3, dont les responsabilités et la charge de travail augmentent, accentuant les RPS sans pour autant des salaires décents pour contrebalancer cette pression grandissante.

SUD attend de la direction de la Poste pour ces NAO, des propositions sérieuses pour l'ensemble des agents, avec des augmentations de salaire en lien avec la situation sociale actuelle. Les postier-es qui sont le rouage essentiel de cette entreprise méritent mieux que les miettes annuelles qui leur sont allouées.

Le 15 février nous avons été nombreux à faire grève, débrayer et nous rassembler pour obtenir des salaires qui nous permettent enfin de vivre. SUD a fait le choix de quitter la réunion de présentation de la direction pour rejoindre nos camarades et collègues en grève. Un appel unitaire à la grève de l'ensemble des fédérations syndicales est maintenant nécessaire pour contraindre La Poste à écouter les salarié-es

Sud^{PTT}

Fédération des activités postales et de télécommunications
25/27 rue des envierges Paris

Union
syndicale
Solidaires

Les propositions de la direction au 15 février

Pour les salarié·es classes I et II :

Revalorisation du point de 1% + amélioration de la grille de 1,6% en moyenne = 2,6%

Pour les salarié·es classes III :

Augmentation générale de 1% + une enveloppe moyenne de 2% d'augmentation individuelle

Pour les salarié·es classes I, II et III :

3% d'augmentation du Complément De Rémunération (CDR)

Pour les Groupes A et B :

Enveloppe moyenne de 3% d'augmentation individuelle

Pour les fonctionnaires

aucune mesure... à part celles prévues par le ministère de la fonction publique (+5 points d'indice au 1er janvier) et le maintien de l'indemnité de compensation du jour de carence.

Mesures transports

+20€/an sur le Forfait Mobilité Durable (FMD)
+20€/an sur la première tranche de l'Indemnité de Transport Individuel (ITVP)

Les revendications de Sud PTT

Pour toutes et tous, salarié·es et fonctionnaires :

1800€ nets mensuels à l'embauche

200€ d'augmentation net/mois du CDR comme mesure de rattrapage de l'inflation et des augmentations des dernières années.

300€ d'augmentation net /mois du CDR

Création d'un 13e mois avec maintien des primes existantes.

Mesures spécifiques pour les bas salaires.

Prime pouvoir d'achat de 800€.

Création d'un congé menstruel et hormonal de 12 jours par an.

La mise à disposition de protections menstruelles dans tous les lieux de travail.

Renégociation des grilles pour corriger l'effet tassement et smicardisation, avec un minimum de 60€ entre chaque échelon.

Prolongation des grilles au-delà de 28 ans et réduction de la durée des échelons.

Création de grilles à l'ancienneté pour les classes III et IV, en partant des niveaux proposés actuellement à l'embauche (nivellement par le haut).

Des augmentations générales pour les classes III et IV.

Revalorisation de la Prime Ultra Marine de 5%.

Mesures transports et mobilité

Forfait Mobilité Durable (FMD) de 800€ par an

+100€/an sur toutes les tranches de l'Indemnité de Transport Individuel (ITVP)

la revalorisation de l'indemnité kilométrique basée sur le barème fiscal et revalorisation de l'indemnité repas.

Prise en charge à 75% du forfait transport en commun.

NOUS MILITONS POUR UNE GRÈVE RECONDUCTIBLE LE 2 AVRIL ET NOUS SAISIRONS TOUTES LES OCCASIONS POUR MOBILISER NOS COLLÈGUES ET ORGANISER UNE TELLE RIPOSTE UNITAIRE !